

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

- ⊗ La diversité en question
- ⊗ **Bulletin de nouvelles**
 - ⊗ Abonnement
 - ⊗ **Archives**
- ⊗ À l'agenda
- ⊗ Communiqués / Discours / Déclarations
- ⊗ Publications / Études
- ⊗ Politiques et mesures Bonnes pratiques
- ⊗ Sites d'intérêt

• **Bulletin de nouvelles** **sur la diversité des expressions culturelles**

Vol. 3, no 39, lundi 15 décembre 2003

La Commission mixte Canada-France réitère son appui à la diversité culturelle

Le texte de notre [chronique sur la diversité culturelle du mois de septembre-octobre](#) est déjà disponible sur notre site Web. Dans ce texte, le professeur Ivan Bernier traite de "L'UTILISATION DES DONNÉES STATISTIQUES DANS LES NÉGOCIATIONS SUR UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE À L'UNESCO", à travers l'analyse des indicateurs de contenu local et de contenu étranger.

De même, vous pouvez accéder à toutes nos nouvelles de la semaine sur la diversité culturelle en allant à la rubrique "Nouvelles récentes" de notre site Web.

DANS CE NUMÉRO :

Communiqués, discours, déclarations

- La Commission mixte Canada-France réitère son appui à la diversité culturelle
- L'Alliance globale pour la diversité culturelle - soutenir le développement des industries créatrices
- Union européenne : «Une contribution au principe actif que constitue la diversité culturelle» - Bilan du conseil éducation et culture
- L'Union européenne renforcera la protection de la diversité culturelle

Publications et études

- ONG, témoins de la diversité culturelle: du concept à la mise en oeuvre

Autres actualités d'intérêt

- Les Rencontres cinématographiques de Bamako : éloge à la diversité culturelle
- L'Alliance globale pour la diversité culturelle présente ses premiers résultats
- Diversité culturelle 2 - Notes sur la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) du 10-14 septembre 2003
- De la société de l'information à la cohabitation culturelle
- Diversité culturelle: OMC-UNESCO - Rivalité ou complémentarité ?
- Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI): «diversité culturelle et solidarité numérique»
- Médias audiovisuels : SEFOR 2003 - «La diversité culturelle : une chance, un défi, un levier»

Communiqués, discours, déclarations

La Commission mixte Canada-France réitère son appui à la diversité culturelle

TÉLÉFILM CANADA, 9 décembre 2003 - 2003/12/09

Dans le cadre de la Commission mixte Canada-France 2003, une quarantaine de représentants des milieux audiovisuels canadien et français se sont réunis à Paris, les 13 et 14 novembre dernier, pour faire le point sur l'évolution de leur paysage culturel respectif et sur la coproduction des trois dernières années. Ils ont réitéré leur attachement au principe de la diversité culturelle et leur volonté de faire front commun à ce sujet à l'UNESCO en vue de l'adoption par celle-ci de la convention internationale ayant trait à la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. (Disponible en français et en anglais seulement)

- http://www.telefilm.gc.ca/data/Communiqués/rel_407.asp
- http://www.telefilm.gc.ca/data/communiqués/rel_407.asp?lang=en&

Haut de la page 

L'Alliance globale pour la diversité culturelle - soutenir le développement des industries créatrices

M. KOÏCHIRO MATSUURA, Directeur général de l'UNESCO (DG/2003/168)

Paris, le 2 décembre 2003 - 2003/12/02

À l'occasion de l'ouverture de la journée de présentation de l'Alliance globale pour la diversité culturelle de l'UNESCO, M. Matsuura a souligné que l'Alliance globale vise à «soutenir le développement des industries créatrices (...) pour répondre efficacement à la fois à l'exigence d'un marché plus équilibré en termes de diversité culturelle, à une plus grande équité en matière de développement, et à une meilleure application des principes du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle en s'opposant de la manière la plus ferme et déterminée aux diverses formes de piraterie». Rappelant notamment que la Conférence générale lui a donné mandat de préparer un avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, M. Matsuura a indiqué que le défi dès lors pour l'UNESCO est de «présenter, sous la forme d'un instrument normatif international, quelles mesures pourraient être proposées aux États membres qui puissent tout à la fois assurer à la diversité culturelle existante une certaine pérennité, tout en imaginant des mesures aptes à stimuler la créativité et la circulation à l'échelle mondiale de ses expressions variées». Selon lui, l'Alliance globale «pourrait alimenter la réflexion normative en cours en lui permettant de s'ancrer sur des expériences concrètes», puisqu'elle «permet d'entrevoir comment l'offre culturelle peut être élargie à l'échelle nationale et internationale, au bénéfice de tous et de la diversité elle-même, à travers une solidarité repensée et de nouvelles modalités de partenariat». (Disponible en français seulement)

- <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001328/132898f.pdf> 

Haut de la page 

Union européenne : «Une contribution au principe actif que constitue la diversité culturelle» - Bilan du conseil éducation et culture

Mme VIVIANE REDING, Membre de la Commission européenne en charge de l'éducation et de la culture

Bruxelles, le 2 décembre 2003 - 2003/12/02

Dans ce discours bilan, Mme Reding relève également les différentes étapes qui ont conduit à l'adoption du principe de la future convention internationale sur la diversité culturelle à l'UNESCO. Elle souligne notamment la contribution de l'Union européenne (UE), de même que celle des Ministres de la Culture de l'UE. Se réjouissant de la large convergence de vues en faveur d'une telle Convention, Mme Reding reconnaît qu'«il reste encore du travail à faire pour s'accorder sur son contenu et répondre aux

questions qui se posent, par exemple sur la perception parfois protectionniste de l'initiative ou son articulation avec les droits de l'Homme et les valeurs de nos sociétés». A cet égard, elle invite la Commission à y contribuer à nouveau en finalisant le Rapport sur la diversité culturelle. (Disponible en français seulement)

- http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/questfr.ksh?p_action.getfile=gf&doc=SPEECH/03/591|0|RAPID&lg=FR&type=PDF

Haut de la page 

L'Union européenne renforcera la protection de la diversité culturelle

M. CLAUD EBERMANN, ambassadeur de la délégation de la Commission européenne en Chine

Radio Chine internationale, le 3 décembre 2003 - 2003/12/03

Dans le cadre de la Conférence intercontinentale sur la culture et les civilisations du Forum Asie-Europe (ASEM) qui s'est tenue à Beijing en Chine du 2 au 3 décembre courant, M. Ebermann a déclaré que l'Union européenne «continuera non seulement à apporter son support à la politique culturelle de ses pays membres, mais aussi à introduire le contenu culturel consacré au dialogue politique avec les pays tiers». Il a également indiqué que la diversité culturelle était la clé du processus d'intégration européenne dans le traité de la communauté européenne. (Disponible en français seulement)

- <http://web12.cri.com.cn/france/2003/Dec/179531.htm>

Haut de la page 

Publications et études

ONG, témoins de la diversité culturelle: du concept à la mise en oeuvre

COMMISSION PROGRAMMATIQUE MIXTE ONG-UNESCO - Dialogue entre les cultures pour la paix

UNESCO, décembre 2003 - 2003/12

S'appuyant sur les travaux de la récente Conférence Générale et en particulier à sa résolution finale invitant le Directeur général de l'UNESCO à étudier l'opportunité souhaitée par la grande majorité des États membres de faire évoluer la Déclaration sur la Diversité Culturelle, approuvée en 2001, vers une Convention à caractère contraignant qui serait soumise à adoption par la prochaine Conférence, la Commission programmatique mixte ONG-UNESCO apporte sa contribution en produisant ce document dont les thèmes illustrent des problèmes liés au dialogue des cultures aussi bien que des solutions que l'on puisse proposer dans des contextes très variés du point de vue géographique, culturel, social. Ce document comprend donc des exposés de spécialistes susceptibles d'aider à approfondir la signification et les enjeux de la diversité culturelle, des présentations par des ONG d'expériences significatives et variées de pratique de la diversité culturelle ainsi qu'un débat entre l'assistance et les intervenants. Dans sa note introductive, Mme Katérina Sténou, directrice de la Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel de l'UNESCO, souligne qu'il est urgent de clarifier la conception actuelle de la diversité culturelle en évitant que «de grossiers amalgames» et que des «définitions trop vagues ne la relèguent au rang des idéaux confortables qui bercent les esprits et séduisent l'opinion sans la mobiliser». Il est tout aussi urgent, selon elle, «de relever, sans tarder, les défis conceptuels, juridiques et politiques qui se posent au lendemain de l'adoption de la Déclaration et à la veille d'un débat portant sur l'opportunité d'une convention sur la diversité culturelle». Elle soutient que «seule une politique capable de transformer le fait de la diversité en un idéal du pluralisme pourra, à moyen terme, résoudre ces conflits d'intérêt exacerbés par la mondialisation». Mme Sténou estime également qu'il est urgent «d'explorer les innombrables liens qui existent entre diversité culturelle, dialogue et développement». Elle déclare notamment que «chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein de sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi non seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation». (Disponible en français seulement)

Autres actualités d'intérêt

Les Rencontres cinématographiques de Bamako : éloge à la diversité culturelle

Comment protéger l'audiovisuel africain des ravages de la mondialisation? C'est la préoccupation qui anime les professionnels africains du cinéma qui ont annoncé la tenue au Mali, du 22 au 25 janvier prochain, sur le modèle de Beaune, des Rencontres cinématographiques de Bamako pour étudier les conditions de développement d'un cinéma et d'un audiovisuel indépendants dans la région. À travers cette manifestation, ils veulent souligner que «les cinémas africains restent, malgré leur peu de moyens, un des enjeux de la nécessaire diversité culturelle de l'humanité».

- http://www.jeuneafrique.com/articleImp.asp?art_cle=LIN07123logedtisrev0

L'Alliance globale pour la diversité culturelle présente ses premiers résultats

L'UNESCO a organisé le 2 décembre dernier à son siège à Paris une conférence intitulée : «Soutenir le développement des industries créatrices» (http://portal.unesco.org/fr/ev.php@URL_ID=17418&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=20). Cette conférence visait à présenter les premières réalisations concrètes du programme de l'Alliance globale pour la diversité culturelle (http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php@URL_ID=2101&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=20), une initiative de l'UNESCO, lancée en janvier 2002, pour forger de nouveaux partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile afin de contribuer au renforcement des industries culturelles et du droit d'auteur dans les pays en développement et en transition. Cette conférence a notamment accueillie de nombreux intervenants, parmi lesquels des représentants de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de la Fondation Ford, de la Confédération internationale des Sociétés des auteurs et compositeurs, de l'OIT, de la CNUCED. On peut notamment consulter le programme et la liste des intervenants en ligne

http://portal.unesco.org/culture/fr/file_download.php/14f5dcab6fb830eb58f4d539a345dc56Pr



Diversité culturelle 2 - Notes sur la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún (Mexique) du 10-14 septembre 2003

YVON THIEC, Délégué général Eurocinéma

CINEUROPA, 13 novembre 2003 - 2003/11/13

Dans ce texte, M Thiec souligne que même s'il n'y a eu aucune discussion concernant les questions relatives à la diversité culturelle durant la Conférence, l'absence d'accord à l'issue de la Conférence sur l'agenda de Singapour est plutôt positif pour les opérateurs européens du secteur audiovisuel et cinématographique car les discussions relatives au commerce et à l'investissement et au commerce et à la politique de concurrence pourraient entraîner des restrictions significatives en matière de politiques publiques culturelles. Bien que de nombreux pays limitent ou contrôlent les investissements étrangers dans les industries culturelles et que d'autres utilisent la politique de concurrence pour promouvoir les artistes et les productions culturelles nationales face à la domination des méga groupes de médias internationaux, il relève cependant que des règles horizontales en ces matières pourraient significativement affecter la faisabilité des politiques culturelles nationales. Il demande notamment d'être attentif à certains acteurs clés, tel que le Brésil, dont la position à l'UNESCO risque d'être influencée par le niveau de réponse apporté par l'Union européenne à leurs attentes relatives au processus de l'OMC, ou encore l'Australie, engagée dans le processus de discussions avec les États-Unis relatif à un traité bilatéral de libre-

échange et dont la pression d'Hollywood pour inclure l'audiovisuel dans l'accord est immense. (Disponible en français seulement)

- <http://www.cineuropa.org/editoriale.asp?lang=spa&treeID=7&documentID=45964>

Haut de la page 

De la société de l'information à la cohabitation culturelle

M. DOMINIQUE WOLTON, directeur de recherche au CNRS

Libération, édition du 8 décembre 2003 - 2003/12/08

Dans cet article, M. Dominique Wolton, auteur de *l'Autre Mondialisation*, paru en 2003, déclare qu'il est urgent de réglementer Internet et de défendre le principe du respect de l'altérité. Selon lui, «la mondialisation de l'information ne conduit pas au village global, ni à la société en réseau, mais au nouveau défi de la diversité culturelle. Elle ne conduit pas à une définition commune de l'information, mais à l'obligation de gérer les diversités et l'altérité. Enjeu évidemment politique et peu technique». Il soutient également que «face à ce nouvel enjeu politique, où les différences sont toujours plus importantes que les ressemblances, les systèmes d'information peuvent jouer un rôle. À condition de sortir d'une vision naïve et toute puissante de la technique». Il affirme notamment qu'il y a trois tests radicaux du passage de la problématique de la société de l'information à celle de la cohabitation culturelle. Cette cohabitation culturelle en outre constitue le paradigme de la troisième mondialisation, dominée par l'importance de la culture et de la société, et la politique comme principe d'arbitrage, face à la diversité du monde. Selon lui, «la troisième mondialisation révèle l'irréductibilité des diversités culturelles, et la nécessité d'en organiser la cohabitation pacifique pour éviter le communautarisme, et rester fidèle aux idéaux démocratiques de la communauté internationale». (Disponible en français seulement)

- <http://www.liberation.fr/imprimer.php?Article=162873>

Haut de la page 

Diversité culturelle: OMC-UNESCO - Rivalité ou complémentarité ?

Mme YANNICK-ELÉONORE SCARAMOZZINO, avocate

Cabinet d'avocats SCARAYE, mars-novembre 2003 - 2003/03-11

Dans une série d'articles publiés sur le site Web du Cabinet d'avocats SCARAYE, Mme Yannick-Eléonore Scaramozzino, avocate au Barreau de Paris, analyse la problématique du cinéma européen et notamment la question de la diversité culturelle face au processus de libéralisation, en questionnant la possible rivalité ou complémentarité qui pourrait exister entre l'OMC et l'UNESCO à ce sujet. D'où les titres suivants: «De l'exception culturelle à la diversité culturelle»; La libéralisation des échanges : approche «Bottom-up versus Top down»; «Vers un processus irréversible de libéralisation?»; «Les principales menaces»; «À Cancun la diversité culturelle défendue par la société civile et les artistes»; «l'UNESCO mandatée pour élaborer un Instrument Normatif International sur la Diversité Culturelle» (Disponible en français seulement)

- http://www.scaraye.com/diversite/diversite_culturelle.php

Haut de la page 

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI): «diversité culturelle et solidarité numérique»

M. Karim Dronet, Maroc Télécom

Le 10 décembre 2003

Ce SMSI, a déclaré le ministre marocain de la Communication, M. Nabil Benabdallah, devra «être fondé sur le principe de la solidarité entre les pays développés et les pays les moins avancés afin de répondre aux aspirations visant à construire une société mondiale de l'information au bénéfice de tous les peuples». Insistant sur la de fonder

cette société de l'information sur le principe de la protection du Droit inaliénable de l'individu à l'information, il soutient que «les efforts doivent servir à assurer les conditions idoines pour l'instauration du concept d'une société mondiale de la communication et de l'information caractérisée par l'esprit de démocratie et par la diversité culturelle et linguistique dans la définition de ses contenus». (Disponible en français seulement)

- http://www.casanet.net.ma/infos/includes/print.asp?article_id=8975&categorie=&lmodule=Technologie

Haut de la page 

Médias audiovisuels : SEFOR 2003 - «La diversité culturelle : une chance, un défi, un levier»

M. S. DOUMBIA, Agence malienne de presse et de publicité

l'Essor n°15096 édition du 3 décembre 2003 – 2003/12/03

Les professionnels des radios et télévisions francophones publiques se sont réunis à Bamako au Mali dans le cadre de la 13^e édition du SEFOR (Séminaire de formation) pour discuter de la diversité culturelle : «Comment réfléchir cette diversité culturelle en évitant l'exercice de compilations? Comment la défendre sans tomber dans la démonstration laborieuse? Comment la faire vivre sans donner l'impression de l'imposer au public?». Si certains reconnaissent que le SEFOR est un bon instrument de coopération entre pays du Nord et ceux du Sud, d'autres soulignent particulièrement le rôle déterminant des médias audiovisuels dans la promotion de la diversité culturelle.(Disponible en français seulement)

- http://www.essor.gov.ml/sem/cgi-bin/view_article.pl?id=5682

Haut de la page 